

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 36 (1895), p. 121-125

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1895__36__121_0

© Société de statistique de Paris, 1895, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1895

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 1895.

SOMMAIRE. — Élection et présentation de nouveaux membres — Necrologie le prince de Metternich-Winneburg et M. Ricpon — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général, MM Th. Ducrocq et D^r Jacques Bertillon — Communication de M. Victor Turquan sur la durée actuelle de la génération en France — Discussion sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1893 : M. le D^r J. Bertillon, le Président et M. Moron

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Auguste Vannacque. Le procès-verbal de la séance du 20 février 1895 est adopté.

Sont élus, à l'unanimité, *membres titulaires* :

MM. DASSY DE LIGNIÈRES et Georges GUÉRY.

Est présenté, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance, comme *membre titulaire* :

Sur la proposition de MM. Cheysson et E. Yvernès :

M. Arthur MEYER, attaché au service des renseignements commerciaux du Ministère des colonies, 14, avenue Victor-Hugo.

M. le PRÉSIDENT annonce, en ces termes, la mort de deux membres de la Société :

S. A. le prince Richard de Metternich-Winneburg était un des dix membres survivants de la fondation de notre Société, en 1860. Le titre d'ambassadeur d'Autriche à Paris, dont il était alors investi, témoigne de l'intérêt que portaient à notre Société naissante les hommes éminents du monde parisien. Les fonctions de M. de Metternich et son éloignement de Paris, depuis plus de vingt ans, ne lui ont pas permis de suivre nos travaux d'une manière assidue; mais il est demeuré, pendant 34 ans, constant dans son attachement à notre Société. En 1885, à l'occasion du

25^e anniversaire de la constitution de la Société de statistique de Paris, M. de Metternich a tenu, dans une lettre charmante, à confirmer son adhésion de la première heure. Je suis convaincu que vous tiendrez, Messieurs, à donner à la mémoire de notre regretté confrère le souvenir affligé que comporte la sympathie qu'il nous a témoignée toute sa vie.

M. Émile Récipon, député d'Ille-et-Vilaine, appartenait à notre Société, comme membre titulaire, depuis 1882. Ses fonctions législatives l'empêchaient, lui aussi, de prendre une part active à nos travaux ; mais les nombreux amis qu'il comptait parmi nous savent en quelle estime il tenait nos délibérations et le profit qu'il en tirait dans les commissions parlementaires dont il faisait partie. Sa mort prématurée nous a douloureusement surpris et nos plus vifs regrets resteront attachés à sa mémoire.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL appelle l'attention de l'assemblée sur les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs à la Société depuis la dernière séance :

La Propriété, origine et révolution. Thèse communiste, par Paul Lafargue. — Réfutation par M. Yves Guyot.

Les Lois d'assurance ouvrière à l'étranger. 2^e volume : Assurance contre les accidents, par M. Maurice Bellom.

Les Paquebots français à grande vitesse. Étude sur les services maritimes postaux de l'Atlantique et de l'Extrême-Orient, par M. Henry Haguet.

Extrait d'un rapport à la reine régente, concernant le service de la *Caisse d'épargne postale des Pays-Bas, en 1893*, par M. Armand Sassen, directeur.

Deux brochures de M. A. N. Kiaer sur *la Répartition des revenus et des fortunes en Norvège*.

M. Th. DUCROCQ remet, au nom de l'auteur, le onzième fascicule de l'ouvrage de M. Vital Cuinet sur la Turquie d'Asie. Ce fascicule forme le second tiers du quatrième volume de ce grand ouvrage ; il se divise en deux parties. La première est relative au mutessarifat d'Ismid, limitrophe du vilayet de Brousse, partie sur la mer de Marmara, partie sur la mer Noire, enserrant la pointe asiatique qui se termine par Scutari, l'une des trois parties de Constantinople. Les mutessarifats sont des circonscriptions administratives qui, au lieu d'avoir un gouverneur comme les vilayets ou provinces, relèvent directement du pouvoir central. Quand on songe que les trois autres mutessarifats de la Turquie d'Asie sont ceux de Bigha avec Dardanelle pour chef-lieu, de Jérusalem et de Zor avec Palmyre, on se rend bien compte de l'importance exceptionnelle qui appartient, soit par leur situation, soit par des considérations internationales, à ces parties asiatiques de l'Empire ottoman. Celui d'Ismid représente une portion de la Bithynie, avec une population de 223 000 habitants et une superficie de 12 050 kilomètres carrés.

La seconde partie de ce onzième fascicule contient la description et la statistique du vilayet de Castamouni, qui s'étend le long de la mer Noire, entre le mutessarifat d'Ismid et le vilayet de Trébizonde. Le port de Sinope est le chef-lieu de l'un des quatre sandjack ou départements dont cette province est formée. Elle a une superficie totale de 60 000 kilomètres carrés et une population de 1 018 912 habitants. Au point de vue de la répartition de cette population entre les diverses communautés religieuses, on compte 992 000 Musulmans, 21 500 Grecs orthodoxes, 2500 Arméniens grégoriens, 2 000 Cophtes et un très petit nombre d'Arméniens catholiques.

M. Vital Cuinet traite tous les points de son vaste sujet, ajoute M. Ducrocq, avec la haute compétence depuis longtemps appréciée par la Société de statistique.

M. le D^r Jacques BERTILLON présente un *Cours élémentaire de statistique admi-*

nistrative (Élaboration des statistiques. — Organisation des bureaux de statistique. — Éléments de démographie) conforme au programme arrêté par le Conseil supérieur de statistique pour l'examen d'admission dans diverses administrations publiques (1).

Le premier soin à prendre, lorsqu'on étudie une statistique, est de connaître le sens précis des rubriques qui définissent les chiffres et les éclairent; il faut, pour s'en rendre un compte exact, savoir par quelle méthode le chiffre a été élaboré, comment ses éléments ont été définis et compris; comment ils ont été recueillis et dépouillés. Les circulaires ministérielles dans lesquelles les méthodes employées sont expliquées, ne sont pas toujours publiées; même quand elles le sont, il est très difficile de se les procurer. Il n'existait pas d'ouvrage, s'appliquant à l'ensemble de la statistique française, qui les résumât dans ce qu'elles ont d'essentiel, qui comparât les méthodes employées avec celles qui sont usitées à l'étranger et avec celles qui ont été recommandées par les assemblées internationales de statisticiens. Tel est le cadre que s'est tracé M. Bertillon. Il espère que son livre pourra rendre service à ceux qui consultent les statistiques françaises, soit pour étudier la France elle-même, soit pour comparer ses chiffres à ceux des autres pays.

M. Alfred NEYMARCK demande si M. Bertillon s'est préoccupé des ressources qu'offre le rendement de l'impôt, pour effectuer certaines évaluations, par exemple celle de la circulation des valeurs mobilières.

M. BERTILLON répond qu'il a été obligé de se restreindre et qu'il n'a traité que des méthodes et des principes essentiels; il a principalement insisté sur la nécessité de définitions rigoureuses.

M. le PRÉSIDENT ajoute que les applications pratiques excéderaient le cadre d'un ouvrage didactique élémentaire.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Victor Turquan sur *la Durée de la génération en France*.

M. TURQUAN a envisagé la durée de la génération légitime de l'homme et de la femme, celle de la génération naturelle pour les filles-mères, enfin la proportion des naissances et des mort-nés d'après l'âge des parents. Ces derniers travaux constituent un essai tenté, pour la première fois, de tables de natalité pour l'homme et pour la femme.

Il rappelle l'importance de ce problème pour l'évaluation de la fortune publique, déterminée d'après les droits de succession.

Selon Hérodote, les prêtres égyptiens comptaient 3 générations par siècle, soit 33 ans et 4 mois pour la durée d'une génération. M. Turquan a trouvé 34 ans environ. Ses calculs se rapportent à l'année 1892. Les 860 000 naissances de 1892 ont été classées : 1° par sexe et 2°, dans chaque sexe, par légitimes et naturelles; dans la première de ces catégories (naissances légitimes), elles ont été classées à la fois d'après l'âge du père et d'après l'âge de la mère; dans la seconde catégorie (naissances naturelles), elles ont été classées d'après l'âge de la mère. Enfin, les accouchements ayant produit des mort-nés ou des enfants morts avant la déclaration de naissance ont été classés, de même que les accouchements gémellaires, d'après l'âge de la mère.

M. Turquan a recherché la fécondité de l'homme et de la femme suivant leur âge et il a constaté qu'elle était très grande pendant les premiers temps du mariage, surtout pour les femmes, ce qui s'explique par ce fait qu'à ce moment beaucoup de mariages ont pour but de régulariser certaines situations.

Le maximum de fécondité s'observe lorsque la différence d'âge entre les conjoints est de 4 à 6 ans.

(1) Société d'éditions scientifiques, 4, rue Antoine-Dubois, à Paris.

L'âge des parents paraît influencer sensiblement sur le sexe des enfants. Si le père est plus âgé que la mère, il y a prédominance de garçons; dans le cas contraire, il y a prédominance de filles. Les écarts, par rapport à la moyenne, sont trop constants et trop considérables pour être l'effet du hasard.

Passant ensuite à la durée des générations, M. Turquan fixe celle de la génération légitime à 34 ans, 1 mois, 6 jours pour les hommes et 29 ans, 9 mois, 28 jours pour les femmes. Dans les pays montagneux, la durée moyenne est beaucoup plus longue, parce qu'on s'y marie très tard.

La durée de la génération naturelle est de 25 ans, 9 mois.

Les deux dernières moyennes générales s'appliquent à l'ensemble de la France.

M. Turquan fait passer sous les yeux de la Société des cartogrammes très caractéristiques, qui montrent les variations de la durée de la génération d'un département à l'autre.

Cette communication, que l'assemblée a écoutée avec une vive attention, sera publiée *in extenso* dans le Journal de la Société.

La discussion est ouverte sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1893 (1).

M. le Dr Jacques BERTILLON regrette que les appréciations optimistes du rapport officiel ne soient pas confirmées par les faits. Il ne faut pas se le dissimuler, la natalité française décroît depuis le commencement du siècle et le moment est venu où le nombre des décès excède celui des naissances.

Sans doute, en ce qui concerne les années 1890 et 1892, on peut expliquer, en partie, cet affaiblissement de la natalité par l'épidémie de grippe; mais ce phénomène, si souvent remarqué, qu'aux grandes calamités succède un accroissement de naissances, ne s'est pas manifesté dans notre pays. Quant à la guerre de 1870, c'est une illusion de croire qu'elle ait, sur la situation démographique actuelle, aucune influence sensible.

La diminution de la natalité se remarque surtout dans les départements riches et, à Paris, dans les arrondissements aisés. La natalité est, au contraire, relativement satisfaisante dans les départements pauvres et dans les arrondissements peu fortunés de la capitale.

M. Arsène Dumont, qui s'est livré à une étude monographique approfondie des communes les plus remarquables, soit par la faiblesse de leur natalité, soit, au contraire, par leur fécondité, a été amené à conclure que lorsque les parents avaient de l'ambition pour leurs enfants, les unions étaient peu fécondes, et qu'au contraire, lorsqu'ils étaient rassurés sur l'avenir de leur famille, ils avaient une nombreuse descendance.

Au Canada, la fécondité des familles françaises est réellement extraordinaire. M. Bertillon n'hésite pas à l'attribuer à la liberté de tester. Non seulement, la liberté de tester est inscrite dans la loi, mais les familles en font très fréquemment usage. Les notaires que M. Bertillon a consultés à ce sujet, ont déclaré que, dans leur pays, les filles ne reçoivent pas de dot; quant aux héritages, ils sont généralement réglés par les parents ainsi qu'il suit : parmi les enfants, ceux qui ont reçu une éducation libérale (médecin, avocat, prêtre, etc.) n'héritent pas, parce qu'on trouve que l'éducation qu'ils ont reçue constitue un héritage suffisant, les filles reçoivent peu de chose et c'est l'enfant qui paraît le plus apte à succéder au père qui a la majeure partie de l'héritage. Ce procédé est tellement entré dans les mœurs qu'il n'amène aucune désunion dans les familles.

M. Bertillon examine ensuite les divers moyens proposés pour enrayer la dépopulation. Il reproche à une partie des auteurs qui ont traité ce sujet de n'avoir vu dans la dépopulation de la France qu'un argument à la mode pouvant servir à ap-

(1) Voir dans le *Journal de la Société de statistique*, numéro de mars 1895, le rapport adressé par M. Moron, directeur de l'Office du travail, à M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

puyer des idées qui leur étaient chères à d'autres points de vue. La question est trop grave, cependant, pour n'être pas traitée plus sérieusement.

Les réformes sociales, telles que la recherche de la paternité, le rétablissement des tours, de plus grandes facilités pour contracter mariage, etc., lui paraissent justes et désirables en elles-mêmes; mais elles n'ont avec la question que des rapports très indirects et n'auraient aucune action sur la natalité.

Il en est de même des mesures à prendre contre l'abus de l'alcool et du tabac, ou contre la syphilis. Ces fléaux n'ont, sur la natalité, qu'une action insignifiante ou nulle.

On a dit que s'il était difficile de relever la natalité, il était plus facile de diminuer la mortalité. Mais nous ne disposons pas ainsi de la mort à notre gré. La mortalité française est modérée, et même si les rêves des hygiénistes les plus optimistes se réalisaient, elle ne diminuerait guère; on ne peut espérer de la rendre moindre encore que par une sorte de tour de force invraisemblable.

Au contraire, la natalité de la France est extrêmement inférieure à celle de tous les pays européens. On peut dire qu'elle est paradoxale. Donc, on peut espérer de la faire revenir au niveau ordinaire des autres peuples.

Ce qui rend la natalité française si faible, c'est la stérilité volontaire des familles ayant quelque bien (ces familles sont exceptionnellement nombreuses en France), parce que ces familles prévoyantes savent qu'un sûr moyen de conserver leur bien est de n'avoir qu'un seul enfant, et qu'inversement, un sûr moyen de perdre ce bien, est d'avoir plus de deux enfants. Pour sauver la France du danger qui la presse, il faut que les lois fiscales, les lois de succession et autres, soient faites de façon que les familles ayant quelque bien n'aient pas un intérêt évident à restreindre leur fécondité. Il faut que le fait d'élever un nombre suffisant d'enfants (trois au moins) soit considéré comme une forme de l'impôt. Il faut abolir les lois relatives au partage égal entre enfants. Il faut surtout que les familles malthusiennes voient prélever, en faveur de l'État, une *large* part de l'héritage qu'elles peuvent laisser, de façon qu'elles cessent d'avoir un intérêt évident à être malthusiennes.

M. le PRÉSIDENT, en raison de l'importance du sujet et du désir exprimé par plusieurs membres de prendre la parole, ne peut, vu l'heure avancée, laisser continuer la discussion; mais les observations de M. Bertillon seront insérées au procès-verbal et la discussion pourra être reprise dans la séance d'avril avec toute l'ampleur qu'exige la gravité de la question.

M. MORON accepte, en ce qui le concerne, le renvoi de la discussion à la prochaine séance; mais il tient, cependant, à bien faire remarquer, dès à présent, que les observations de M. Bertillon ont trait à la question générale de la diminution de la natalité en France. A ce point de vue, M. Bertillon a pu se montrer, à bon droit, pessimiste. Cependant, le mouvement de la population, en 1893, et les renseignements que l'on possède déjà, pour 1894, accusent, d'une manière incontestable, une amélioration sur les résultats antérieurs au double point de vue de l'augmentation des naissances et de la diminution des décès; ce sont ces résultats spéciaux qu'il importait de mettre en évidence.

L'ordre du jour de la séance du 24 avril 1895 est fixé comme suit :

1^o Communication de M. H. Tarry sur la statistique des polytechniciens.

2^o Communication de M. Claudius Nourry sur les migrations des campagnards vers les villes.

3^o Suite de la discussion sur la diminution graduelle de la natalité.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général.

E. YVERNÈS.

Le Président.

A. VANNACQUE.